

13 mai 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">HI-MEDIA (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier du 13 mai 2008, la société en commandite par actions IDI (1) (18, avenue Matignon, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 mai 2008, par suite d'une acquisition d'actions HI MEDIA sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société HI MEDIA et détenir 1 979 043 actions HI MEDIA représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Contrôlée majoritairement par la société Ancelle & Associés, qui détient 66,13% du capital de l'IDI. Ancelle & Associés est détenue en totalité par MM. Christian Langlois-Meurinne, François Marmissolle, la société civile Maber (famille Bernard Méheut), Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 39 531 958 actions représentant 39 712 220 droits de vote.